

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20220904

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation  
12 septembre 2022

MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage  
12 septembre 2022

### Étaient excusés :

Nombre de conseillers  
En exercice : 42  
Présents : 29  
Votants : 37

M. BOSNYAK Yvan  
M. FOUCAULT Yves donne pouvoir à Marc MERCIER  
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Jean-Luc CHABILLANT  
M. GREMIILON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD  
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Éléonora STERBA  
M. MORIN Sébastien  
M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT  
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Aris GUIBERT  
M. PLUT Jean-Claude  
M. POTTIER Louis  
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean-Pierre MARIAIS  
Mme MENU Catherine donne pouvoir à Françoise HAUSSON  
Mme PRIEUR Sergine

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : COWORKING DE BESSE SUR BRAYE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

Vu la délibération n°20210304 du 26 mars 2021 entérinant, l'acquisition d'un bâtiment de bureaux sur la commune de Bessé sur Braye, situé 15 rue du 11 novembre.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire, le projet de création de l'aménagement d'un bâtiment coworking à Bessé sur Braye. Il informe que ce projet peut bénéficier d'une aide du Département de la Sarthe. Il s'agit d'une subvention d'investissement à hauteur de 50% des dépenses HT plafonnée à 25 000€ pour l'équipement en matériels numériques et/ou les travaux d'aménagement numérique.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT	en euros	RECETTES	en euros
Maitrise d'œuvre	11 965,00 €	Département (Coworking de proximité)	25 000,00 €
Travaux	73 521,48 €	Communauté de communes	68 877,90 €
Frais d'appel d'offre	684,90 €	Comité Urgence Territoire	164 000,00 €
SPS	1 040,00 €		
Diagnostic	1 880,00 €		
Etudes de sol			
Mobilier et équipement	33 550,00 €		
Frais divers	1 666,67 €		
Taxes			
Acquisition	133 619,85 €		
<b>TOTAL</b>	<b>257 877,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>257 877,90 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

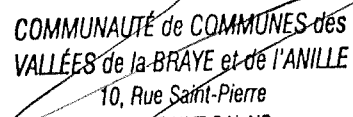
- **ACCEPTE** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide auprès du Département de la Sarthe.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 septembre 2022

Le Président,

Michel LEROY

  
**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la-BRAYE et de l'ANILLE**  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS